

Cote du document:	<u>EB 2008/93/R.9/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>6 b) ii)</u>
Date:	<u>25 avril 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et de don à la République de Maurice pour le**

### **Programme d'appui aux ressources marines et agricoles**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session  
Rome, 24-25 avril 2008

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

### **Abla Benhammouche**

Chargée de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2226  
courriel: [a.benhammouche@ifad.org](mailto:a.benhammouche@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Recommandation pour approbation</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

## **Recommandation pour approbation**

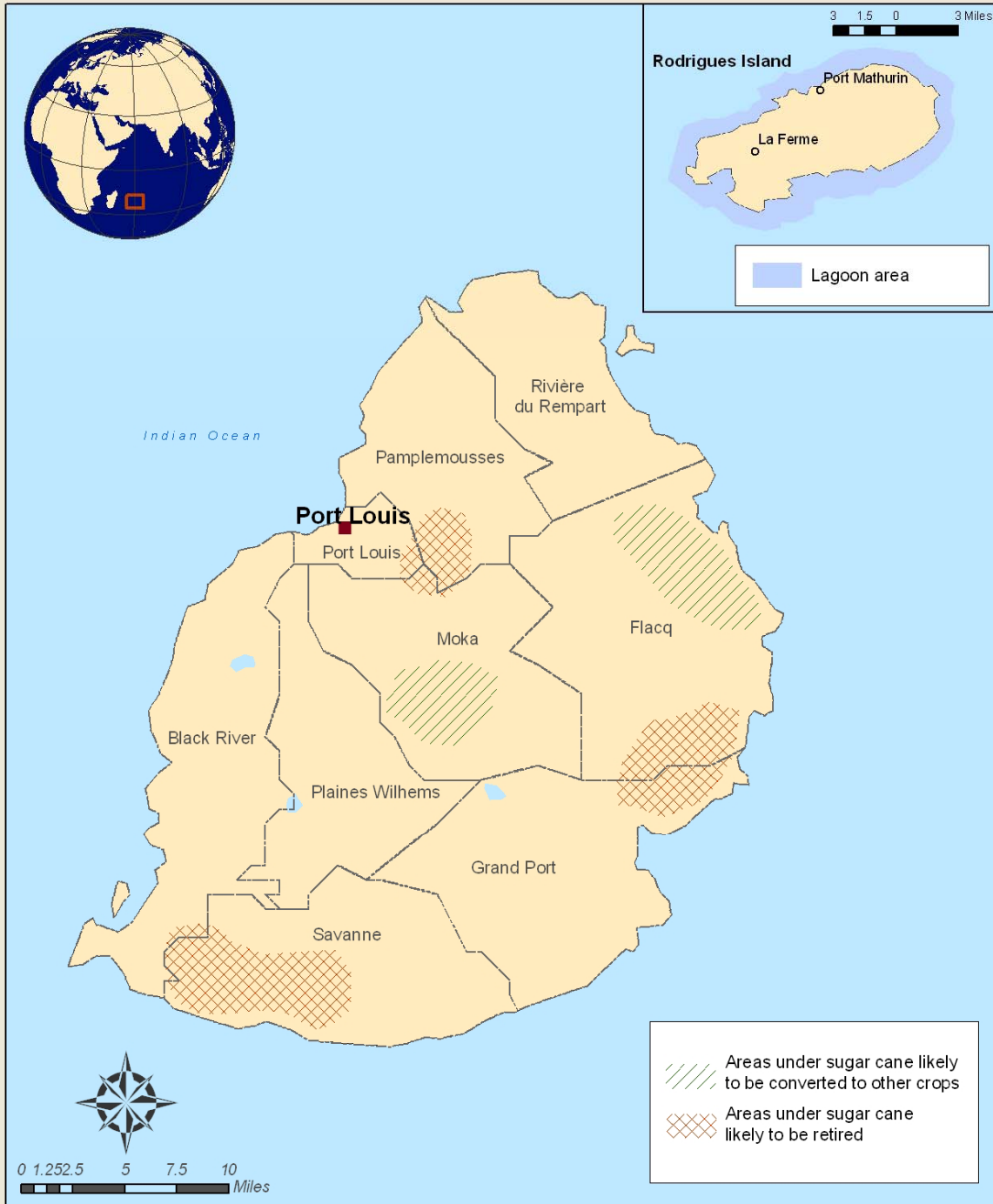
Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République de Maurice pour le Programme d'appui aux ressources marines et agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

# Carte de la zone du programme

## Mauritius

### Marine and Agricultural Resources Support (MARS) Programme

Potential Areas for Interventions



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## République de Maurice

### Programme d'appui aux ressources marines et agricoles

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République de Maurice
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agro-industrie et de la pêche
<b>Coût total du programme:</b>	17,23 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	3,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,60 millions de USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	0,25 million de DTS (équivalant approximativement à 0,40 million de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, le taux d'intérêt étant égal au taux d'intérêt de référence annuel déterminé chaque année par le Fonds
<b>Cofinanceurs:</b>	Gouvernement d'Australie occidentale Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds pour l'environnement mondial/Programme de microfinancements
<b>Montant du cofinancement:</b>	1,08 million de USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Dons
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	9,22 millions de USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	0,93 million de USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe du FIDA

# Proposition de prêt et de don à la République de Maurice pour le Programme d'appui aux ressources marines et agricoles

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Maurice traverse une période d'ajustement économique ayant trait à la réduction de l'accès préférentiel aux marchés et à l'augmentation du coût de l'énergie, qui confronte les ruraux pauvres à des difficultés particulières. Le gouvernement a réagi en lançant un programme de réforme comportant des mesures – telles qu'un programme d'autonomisation en faveur des pauvres – qui pourraient présenter des risques pour les communautés rurales pauvres. Le gouvernement a sollicité l'aide de ses partenaires du développement et a demandé au FIDA d'assumer un rôle de chef de file dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et des réformes des politiques favorables aux pauvres. Le Ministère des finances et du développement économique a institué un cadre de dépenses à moyen terme lié à une préparation du budget axée sur les programmes. Ces moyens exigent que le Ministère de l'agro-industrie et de la pêche, entre autres ministères, définisse une approche favorable aux pauvres en ce qui concerne la fourniture de services. Il a été demandé au FIDA d'appuyer ce processus, un accent tout particulier étant mis sur les besoins des petits pêcheurs et exploitants qui sont des plus menacés par le processus global de réforme.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Maurice un prêt d'un montant de 3,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,60 millions de USD), à des conditions ordinaires, et un don de 0,25 million de DTS (équivalant approximativement à 0,40 million de USD) pour contribuer au financement du Programme d'appui aux ressources marines et agricoles. La durée du prêt sera de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, le taux d'intérêt étant égal au taux d'intérêt de référence annuel déterminé chaque année par le Fonds.

#### Systeme d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour Maurice au titre du SAFP est de 1 million de USD pour une année, soit 6 millions de USD sur deux cycles de trois ans. Le programme sera exécuté sur une période de six ans.

#### Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

4. Le programme proposé est intégré dans le programme de réforme appliqué par Maurice, qui bénéficie du soutien de plusieurs partenaires du développement. Il sera entièrement exécuté dans le cadre de systèmes publics, y compris le programme d'autonomisation en faveur des pauvres.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. La croissance du PIB réel est tombée de 5-6% dans les années 1990 à 3,0% en 2004-2005, le chômage ayant bondi à près de 10%. Le programme de réforme représente un pas vers une plus grande discipline budgétaire, la suppression des subventions et des réformes du cadre réglementaire. Selon les projections du Fonds monétaire international (FMI), les réformes contribueront à ramener à l'objectif de 3% le déficit budgétaire, qui est de l'ordre de 5% du PIB. Le FMI prévoit que le déficit de la balance courante tombera de 7,5% du PIB à 1,5% au cours du reste de la décennie. La dette extérieure totale s'élevait à 14,5% du PIB en 2005-2006, le ratio du service de la dette représentant de 8,2% des exportations. Ce ratio devrait

tomber à 3,5% d'ici à 2009-2010, ce qui indique une tendance à l'amélioration de la soutenabilité de la dette.

### **Flux de fonds**

6. On créera un compte spécial en dollars des États-Unis, un compte du programme en monnaie locale et des comptes de programme en monnaie locale pour chacun des organismes d'exécution. Le Gouvernement mauricien préfinancera toutes les activités du programme et fera appel aux fonctions de traçabilité de son système comptable pour établir les relevés de dépenses destinés à justifier les demandes de retrait.

### **Modalités de supervision**

7. Le programme sera directement supervisé par le FIDA.

### **Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA**

8. Comme le programme sera cofinancé par le Gouvernement d'Australie occidentale et que les principales activités d'assistance technique seront assurées par l'Australie, une dérogation est proposée pour permettre la passation de marchés avec ce pays, qui n'est pas membre du Fonds. Ces modalités figureront dans l'accord de financement en tant que dérogation aux conditions générales du Fonds.

### **Gouvernance**

9. Un niveau élevé de gouvernance sera assuré grâce au maintien des modalités actuellement applicables au titre du programme de diversification rurale appuyé par le FIDA. Des procédures administratives et financières rigoureuses et transparentes seront appliquées. Le mode de présentation des états financiers et des rapports de situation sera arrêté avec le FIDA et sa conformité sera vérifiée par des missions de supervision. Les états financiers annuels concernant le programme seront vérifiés par les auditeurs désignés par le Directeur de la vérification.

## **C. Groupe cible et participation**

### **Groupe cible**

10. Les principaux groupes cibles sont: i) tous les ruraux pauvres qui bénéficieront du plan de réforme en faveur des pauvres; ii) les artisans pêcheurs (quelque 3 800 ménages); iii) environ 25% des petits planteurs de canne à sucre (quelque 6 500 ménages); et iv) les ouvriers du textile des zones rurales licenciés pour cause de suppression d'emploi, et les autres jeunes et femmes sans emploi, y compris les prisonniers (quelque 4 800 personnes); et v) les ménages touchés par des catastrophes naturelles ou des épidémies, notamment les 500 éleveurs de porcs touchés par la récente épidémie.

### **Méthode de ciblage**

11. L'appui au plan de réforme contribuera de façon importante aux politiques visant à s'attaquer aux problèmes épineux de la pauvreté rurale. Tous les ruraux pauvres pourront en tirer parti, mais les interventions concerneront davantage les pêcheurs, les planteurs de canne à sucre, ainsi que les groupes de femmes et les groupes communautaires, en particulier sur l'Île Rodrigues. Les interventions seront toutes effectuées par l'intermédiaire d'organismes publics existants, qui, pour la plupart, ont déjà identifié les groupes vulnérables. Pour les activités de niveau local, les stratégies de ciblage consisteront: i) à choisir les régions abritant un grand nombre de ménages pauvres; ii) à privilégier les régions où les ménages courent le risque de glisser dans la pauvreté à la suite d'une perte d'emploi et/ou d'une baisse du revenu provenant de la production sucrière ou de la pêche; et iii) à mener des interventions susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les pauvres, mais qui profiteront moins à ceux qui sont mieux lotis.



### **Participation**

12. L'appui au programme en vue du développement communautaire sera mis en œuvre dans le cadre du programme d'autonomisation, avec une poursuite du processus d'engagement et de consultation communautaires engagé par le programme de diversification rurale. Le programme d'autonomisation a pour but d'assurer une large participation au processus de réforme en renforçant les possibilités offertes aux chômeurs de trouver du travail, en créant des initiatives spéciales destinées à aider les femmes et les jeunes à s'intégrer dans la main-d'œuvre active et en prêtant assistance aux petits et moyens entrepreneurs.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

13. Le but est d'appuyer le plan de réforme en faveur des pauvres dans le cadre du processus global de réforme. Ce résultat sera obtenu grâce à trois objectifs:
  - i) faciliter la mise en place de politiques et de programmes favorables aux pauvres dans le cadre du Ministère de l'agro-industrie et de la pêche et de l'Assemblée régionale de Rodrigues, et aider le ministère à gérer les ressources marines d'une manière durable; ii) améliorer de façon durable les moyens de subsistance des communautés côtières menacées par une surexploitation du milieu marin; et iii) aider les ménages ruraux, y compris les petits planteurs de canne à sucre, à diversifier leurs activités rémunératrices et à améliorer leurs perspectives d'emploi.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

14. Le programme intensifiera l'engagement du FIDA dans la réforme des politiques et des institutions dans les domaines de l'agriculture, de la pauvreté rurale et des ressources marines en maintenant l'appui à la mise en œuvre et l'assistance technique actuellement fournies au titre du programme de diversification rurale, en cours d'exécution.

### **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA**

15. Le programme est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, qui met en avant l'avantage comparatif dont jouit le FIDA en ce qui concerne la dimension politique et institutionnelle de la pauvreté rurale et l'objectif d'autonomisation des ruraux pauvres. Le programme présente aussi une étroite cohérence avec les objectifs stratégiques, à savoir la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration des techniques et des services, la mise en place de marchés transparents et concurrentiels, l'application de processus transparents en matière de politiques et la création de perspectives en matière d'emploi non agricole et de développement des entreprises. Par ailleurs, le programme s'inspire du document sur les options stratégiques pour le programme-pays de 2005, élaboré conjointement par le FIDA et le gouvernement et dont le but est d'aider les ménages ruraux pauvres à s'adapter à la restructuration économique en améliorant leur capacité à participer aux activités des secteurs économiques à croissance rapide.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

16. Le programme respecte les priorités nationales exprimées dans le programme de réforme et les initiatives budgétaires, politiques et institutionnelles connexes, ainsi que les divers cadres d'action sectoriels ayant trait à l'aquaculture et à l'agriculture.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

17. Le programme a été élaboré après une consultation approfondie de tous les partenaires intervenant activement à Maurice. Le FIDA maintient le contact avec les donateurs par l'intermédiaire du représentant résident des Nations Unies et du Ministère des finances et du développement économique.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

18. Le programme comprend trois composantes: i) appui à la réforme en faveur des pauvres et aux changements institutionnels; ii) gestion des ressources marines; et iii) diversification des revenus et de l'emploi en milieu rural.

### **Catégories de dépenses**

19. Les catégories de dépenses sont au nombre de sept: i) dons en faveur du développement communautaire (22%); ii) formation et démonstrations (20%); iii) assistance technique (13%); iv) travaux de génie civil (11%); v) véhicules, équipements et matériaux (8%); vi) études (6%); et vii) dépenses récurrentes (20%).

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

20. Le programme sera exécuté dans le cadre des institutions et programmes traditionnels. Il sera coordonné par le Ministère des finances et du développement économique et exécuté par divers organismes, principalement le Ministère de l'agro-industrie et de la pêche et les organismes parapublics connexes, et dans le cadre du programme d'autonomisation. Cela supposera le choix d'une équipe d'exécution au sein du Ministère de l'agro-industrie et de la pêche, qui sera aidée par une équipe d'appui, et la prestation d'une assistance technique internationale. Une petite équipe de coordination sera constituée au sein de l'Assemblée régionale de Rodrigues.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

21. La première composante sera exécutée par le Ministère de l'agro-industrie et de la pêche et fera intervenir tous les départements et organismes parapublics connexes. La mise en œuvre de la deuxième composante incombera à la Division de la pêche du ministère, qui collaborera étroitement avec l'Assemblée régionale de Rodrigues. La troisième composante sera exécutée par le Département de l'agriculture du ministère, l'Unité de recherche et de vulgarisation agricoles et les organismes parapublics chargés de mener la réforme du secteur du sucre. Les activités de développement communautaire seront exécutées dans le cadre du programme d'autonomisation conjointement avec des organisations non gouvernementales et des organisations à assise communautaire.

### **Rôle de l'assistance technique**

22. Le gouvernement a demandé une assistance technique pour la formulation d'une stratégie en faveur des pauvres dans le secteur agricole, laquelle comprendra des réformes de la politique en matière de pêche. Les ressources du programme de diversification rurale sont actuellement utilisées pour accorder l'assistance technique en question, ainsi que pour évaluer les capacités du fonds d'autonomisation. Le programme proposé appuiera les activités d'assistance technique en cours dans ces domaines.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

23. Le programme sera entièrement exécuté dans le cadre de systèmes publics. L'aptitude à l'exécution a été renforcée par la création d'une équipe chargée de l'élaboration du programme dans le pays et par la mise en place d'arrangements transitoires entre le programme de diversification rurale et le programme proposé, sous la direction de l'équipe d'appui. La mission de préévaluation est parvenue à un accord au sujet de plusieurs questions qui renforcera l'aptitude à l'exécution, y compris l'utilisation des ressources du programme de diversification rurale pour résoudre les principales questions relatives aux politiques et aux institutions.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

24. Le coût total du programme est de 17,23 millions de USD sur une période de six ans. Le FIDA accordera, à des conditions ordinaires, un prêt d'un montant de 5,60 millions de USD, auquel s'ajoutera un don de 0,40 million de USD. Le

cofinancement devrait se monter à quelque 1,08 million de USD et sera assuré par le Gouvernement d'Australie occidentale et le Fonds de développement des Nations Unies/le Fonds pour l'environnement mondial/le Programme de microfinancements. La contribution des bénéficiaires s'élèvera à 0,93 million de USD environ. Les 9,22 millions de USD restants seront apportés par le gouvernement, une partie de cette contribution (environ 2,3 millions de USD) devant provenir du prêt accordé par le FIDA pour financer le programme de diversification rurale. Dans le cadre de la contribution du gouvernement, quelque 3,0 millions de USD seront consacrés au financement de dons en faveur du développement communautaire accordés au titre du programme d'autonomisation.

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages découlant du programme**

25. Le programme contribuera de façon importante à la réduction de la pauvreté rurale en appuyant une nouvelle stratégie dans le secteur agricole, laquelle consistera à identifier les cibles et indicateurs se rapportant à la réduction de la pauvreté, et à procéder à une refonte substantielle de la politique d'aménagement des pêches. Ces initiatives auront une incidence d'une portée considérable grâce à des services d'appui plus ciblés et à une gestion plus durable des ressources naturelles. En outre, les bénéficiaires indirects devraient être nombreux, suite à une amélioration des activités économiques locales et de l'accès aux équipements et services collectifs.

### **Viabilité économique et financière**

26. Le programme apportera des avantages économiques et financiers grâce: i) à une gestion plus durable des ressources marines; ii) à la création d'entreprises d'aquaculture de grande valeur; iii) à l'appui à la diversification de la production sucrière sur les terres difficiles et marginales; et iv) à un renforcement de la productivité et de l'aptitude à l'emploi des travailleurs licenciés pour cause de suppression d'emploi et d'autres habitants des zones rurales. Même si les avantages sont évalués comme étant situés en bas de la gamme de possibilités offerte, les résultats économiques et financiers seront vraisemblablement probants, ce qui fait plus que justifier le coût du programme.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des savoirs**

27. Les réformes des politiques et des institutions qui doivent être soutenues par le programme conduiront à la modernisation des modalités de gouvernance dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, laquelle permettra de faire évoluer les institutions qui, de prestataires de services axés sur l'aide sociale, deviendront des gestionnaires des savoirs et des vecteurs de changement.

### **Innovations en matière de développement**

28. En appuyant le processus de réforme des politiques et des institutions, le FIDA aidera le gouvernement à répondre au besoin d'adopter une orientation plus favorable aux pauvres et de protéger les plus vulnérables. L'introduction de plans d'aménagement des pêches est aussi un exemple des changements novateurs en matière d'approche. Le programme conduira à offrir toute une gamme d'options techniques dont un grand nombre seront nouvelles pour l'Île Maurice et l'Île Rodrigues.

### **Approche d'élargissement**

29. La création de nouvelles entreprises génératrices de revenus passera d'abord par des études de faisabilité et des programmes pilotes ou de démonstration avant une mise en place à plus grande échelle. Cela concerne tout particulièrement les entreprises pratiquant l'aquaculture dans les lagons qui présentent un important potentiel d'application à plus grande échelle dans l'ensemble des lagons des deux îles.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

30. Un des principaux risques auxquels le programme est exposé a trait à la gestion du changement. À mesure que les réformes économiques progresseront, une résistance au changement pourra apparaître au sein de la fonction publique et des parties prenantes en général. Le processus de réforme s'appuie sur le secteur public pour promouvoir le changement et nécessite des mesures d'accompagnement pour appliquer une approche progressive. En outre, une approche flexible sera essentielle pour adapter la nature et le rythme des changements à la réaction des parties prenantes. Toutefois, une aide substantielle sera indispensable pour ceux qui n'auront pas bénéficié de la prospérité que connaîtront les principaux groupes.

### **Classification environnementale**

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il n'aura probablement pas d'incidence négative notable sur l'environnement à condition que certaines mesures de protection soient adoptées. Seules les techniques et pratiques éprouvées seront utilisées lors des interventions, et elles seront périodiquement contrôlées pour s'assurer qu'il est remédié sans retard à toute incidence négative sur l'environnement.

## **K. Durabilité**

32. Le programme appuiera des initiatives visant à redynamiser l'économie mauricienne en réduisant le recours à l'État et en améliorant l'efficacité et l'utilité des services publics. Il en découlera une structure institutionnelle simplifiée, plus concentrée et en fin de compte plus viable, qui sera plus réactive aux besoins des ruraux pauvres. Une grande partie du programme dépendra aussi des incitations commerciales destinées à encourager le changement et à soutenir la durabilité.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

33. Un accord de financement entre la République de Maurice et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
34. La République de Maurice est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
35. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **III. Recommandation**

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Maurice un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 450 000 DTS), venant à échéance le 15 juillet 2026 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt égal au taux de référence annuel déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Maurice un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (250 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié**

(Négociations conclues le 9 avril 2008)

### **Mesures de lutte phytosanitaire**

1. Le Gouvernement s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun produit classé extrêmement dangereux ou très dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

### **Assurance du personnel du programme**

2. Le Gouvernement assure le personnel clé du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

### **Fraude et corruption**

3. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

### **Réduction des subventions**

4. Le Gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures visant à réduire le versement de subventions complétant les revenus, en particulier l'indemnisation en cas d'intempéries, les allocations en cas de sortie du système actuel et les indemnités de départ à la retraite et il évite de contracter de nouveaux engagements. En outre, à partir du niveau actuel des subventions, le Gouvernement s'engage à appuyer l'introduction et la recherche de réductions spécifiques au cours de l'exécution du programme et à informer régulièrement le FIDA des progrès accomplis à cet égard.

### **Réaffectation du personnel**

5. Le Gouvernement confirme son appui au Ministère de l'agro-industrie et de la pêche et à l'Assemblée régionale de Rodrigues en vue de l'introduction de mesures viables permettant de diminuer les effectifs des services de protection des pêches actuellement nécessaires pour gérer le programme d'indemnisation en cas d'intempéries et de les réaffecter à l'exécution des activités prévues au titre de la sous-composante "Appui au plan de réforme en faveur des pauvres au sein du Ministère de l'agro-industrie et de la pêche" et de la composante "Gestion des ressources marines" du programme.

### **Formation**

6. Étant donné que le succès des interventions relatives aux ressources marines dépend dans une large mesure de la modernisation des capacités d'aménagement des pêches au sein du Ministère de l'agro-industrie et de la pêche, le Gouvernement confirme son engagement à l'égard d'un programme de formation dans ce domaine.

### **Étude des terres**

7. Le Gouvernement s'engage à donner suite aux conclusions de l'étude des terres prévue au titre de la sous-composante relative à la gestion durable des terres et à veiller à ce que des dispositions soient prises dans le programme en vue de la reconversion et/ou de la réimplantation des planteurs de canne à sucre pauvres.

### **Développement communautaire et mentorat**

8. Le Gouvernement confirme son engagement à l'égard de la pleine exécution des aspects liés au développement communautaire et au mentorat.

**Suivi et évaluation**

9. Le Gouvernement confirme son engagement à l'égard de l'application d'un système de suivi favorable aux pauvres mis au point par les six programmes du Ministère de l'agro-industrie et de la pêche. L'étude de référence, devant être menée au cours de la première année d'exécution du programme, fournira des indicateurs de résultat appropriés et spécifiques, notamment se rapportant à la réduction de la pauvreté et intermédiaires. Le Gouvernement convient de suivre régulièrement les progrès accomplis dans la voie de l'atteinte des résultats convenus.

**Suspension**

10. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits des comptes de prêt et de don dans les cas suivants:
- i) le FIDA considère, après consultation avec le Gouvernement, que les avantages matériels du projet ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment des membres de ce dernier;
  - ii) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et celui-ci considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme.
  - iii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de financement et n'a pris aucune disposition pour y remédier dans les trente (30) jours, et le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme; ou
  - iv) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
  - v) les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord.
- b) Sans préjudice de ce qui précède, le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si la vérification des comptes requise aux termes de l'accord de prêt n'a pas été exécutée de façon satisfaisante dans les douze mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable stipulée dans ledit accord.

**Conditions préalables aux retraits**

11. Aucun retrait du compte de prêt ou du compte de don ne sera fait pour les dépenses au titre des sous-composantes sur la réforme de la politique relative aux ressources marines ou les nouvelles activités génératrices de revenus (à l'exception des projets pilotes d'aquaculture de Rodrigues), à moins que le Gouvernement n'ait confirmé, de manière jugée satisfaisante par le FIDA, que les conditions nécessaires pour tous les "déclencheurs" sont remplies à la date du retrait.

**Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

12. Le présent accord entrera en vigueur lorsque les conditions préalables suivantes seront remplies:
- a) le Gouvernement a ouvert le compte spécial;
  - b) le Gouvernement a établi le comité de pilotage et l'équipe du Ministère de l'agro-industrie et de la pêche, l'équipe de facilitation et l'équipe de coordination du programme de Rodrigues;

- c) le présent accord a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement dûment autorisées et ratifiées par toutes les autorités administratives et publiques requises;
- d) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le Procureur général, eu égard aux questions énoncées dans l'accord, acceptable par le FIDA tant en la forme que sur le fond.





## Key reference documents

### Country reference documents

Ministry of Agro-Industry and fisheries (2007): "Strategic Options in Crop Diversification and Livestock Sector (2007-2015)".

Ministry of Agro-Industry and Fisheries (2006): "Multi-Annual Adaptation Strategy. Action Plan 2006-2015; Safeguarding the Future through Consensus".

Ministry of Finance and Economic Development (2007): "Budget Speech (2007-2008) Consolidating the Transition and Securing Full Employment".

Ministry of Finance and Economic Development (2007): "Programme – based Budget 2007–2008 to 2009 – 2010 [indicative]".

Economist Intelligence Unit (2007). Mauritius. Country Profile 2007: "The Economist Intelligence Unit, London, UK"

### IFAD reference documents

IFAD (2008). Marines and Agricultural Resources Support (MARS) Programme: Appraisal Report and Key Files, International Fund for Agricultural Development, Rome.

IFAD (2007). Marine and Agricultural Resources Support (MARS) Programme: "Consultative Workshop on MARS Programme (4-6 July 2007)."

IFAD (2005). Learning Notes for Investment:

- i. Gender, International Fund for Agricultural Development, Rome
- ii. Community Development Funds, International Fund for Agricultural Development, Rome
- iii. Project Targeting, International Fund for Agricultural Development, Rome
- iv. Monitoring and Evaluation, International Fund for Agricultural Development, Rome.

IFAD (2005). Republic of Mauritius. Country Strategic Opportunities Paper (COSOP), Africa II Division, Programme Management Department, International Fund for Agricultural Development, Rome.

IFAD (2003). Republic of Mauritius. Rural Diversification Programme (RDP): "Mid-Term Review Report, International Fund for Agricultural Development, Rome"

IFAD Strategic Framework (2007-2010)

# Logical framework

Narrative Summary	Verifiable Indicators a/	Means of Verification	Assumptions and Risks
<b>Goal/Purpose:</b> Support the design and implementation of the Government's pro-poor reform agenda within the framework of the Mauritius Reform Programme, the MTEF and the PBB approach.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Income and living standards of rural households in areas targeted by the six MAIF programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>GOM Household income and expenditure surveys, baseline studies, programme evaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reform Programme can be maintained</li> <li>Users of marine resources able to reach agreement on sustainable management</li> <li>Govt. able to enforce regulations on sustainable marine resource management</li> <li>Renewed growth of employment opportunities</li> </ul>
<b>Component 1: Pro-poor Reform and Institutional Change</b>			
<b>Objectives:</b> (i) facilitate the development of pro-poor policies and programmes within MAIF and the RRA; and (ii) assist MAIF to manage fish resources in a way which results in sustainable and profitable fisheries	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption of pro-poor indicators</li> <li>Improved effectiveness and efficiency of service delivery</li> <li>Sustainable fisheries management policy framework developed and implemented</li> <li>Profitability from fishing and proportion of fishers' income derived from fishing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision reports</li> <li>Reports of the Facilitation Team</li> <li>Programme progress reports and M&amp;E</li> <li>AWPBs submitted</li> <li>Fish Catch Assessment Survey (CAS) reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>High quality TA contracted</li> <li>Adequate counterpart funding and staff provided</li> <li>Proactive acceptance of reform measures</li> </ul>
<b>Outputs:</b> (i) Support for the pro-poor reform agenda within MAIF and RRA; and (ii) Reform of marine resources policy	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reform agenda and PBB mainstreamed</li> <li>Sustainable marine resource management policy developed and adopted</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agricultural and fisheries sector strategy documents and budgets</li> <li>Marine resource policy documents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAIF and RRA maintain their commitment to pro-poor reform and institutional change</li> <li>Policies mainstreamed and adequately funded</li> </ul>
<b>Component 2: Marine Resource Management</b>			
<b>Objective:</b> Sustainably improve the livelihoods of coastal communities threatened by over-exploitation of the marine environment.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Income generated from small scale, lagoon-based aquaculture activities in Rodrigues</li> <li>Profitability of fishing and proportion of fishers income derived from fishing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catch-per-fisherman-day data MAIF annual statistics bulletin</li> <li>Periodic surveys of poverty levels and income of small scale fishers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAS system is accurate and covers both lagoon and off-lagoon fisheries</li> <li>Collection of information on income and profitability of fishers is carried out regularly</li> </ul>
<b>Outputs:</b> (i) Alternative income generating activities; (ii) Capacity building and infrastructure support; (iii) Community development support; and (iv) Technical and vocational training	<ul style="list-style-type: none"> <li>Number of commercially successful aquaculture enterprises established</li> <li>Amount of TA provided, infrastructure developed and number of persons trained</li> <li>Number of community development projects supported</li> <li>Number of people receiving technical and vocational training</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project and GOM reports</li> <li>Empowerment fund records of community development activities supported</li> <li>IVTB records on training delivered</li> <li>Employment and unemployment statistics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technically and commercially viable aquaculture enterprises will be identified and successfully piloted</li> <li>Recipients of technical and vocational training will be able to find worthwhile employment opportunities</li> </ul>
<b>Component 3: Diversification of Rural Incomes and Employment</b>			
<b>Objective:</b> Assist rural households, including smallholder cane planters to diversify their on- and off-farm income-generating enterprises, and improve their prospects for gaining employment.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Income generated from intensified and diversified agricultural enterprises</li> <li>Income generated from non-agricultural enterprises and/or sustainable employment</li> <li>Increased household income as result of training</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Household income and expenditure surveys, programme M&amp;E system, evaluations</li> <li>Independent assessments and evaluations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risk of saturating local markets for alternative (non-sugar) agricultural commodities</li> <li>Employment opportunities available</li> <li>Resistance to change addressed and impetus of reform maintained</li> </ul>
<b>Outputs:</b> (i) Support for development of the crop and livestock sectors; (ii) Strategic advice and mentoring for farmers; (iii) Sustainable land management; (iv) Community development support; and (v) Technical and vocational training	<ul style="list-style-type: none"> <li>Training facilities upgraded, courses delivered, demonstrations and pilot programmes completed</li> <li>Area of land converted to non-sugar crops</li> <li>Area of marginal land successfully retired</li> <li>Number of community development projects supported</li> <li>Number of people receiving technical and vocational training</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Project reports</li> <li>Land use data</li> <li>Empowerment fund records of community development activities supported</li> <li>IVTB records on training delivered</li> <li>Employment and unemployment statistics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Viable alternative crop and livestock enterprises can be tested and demonstrated.</li> <li>Sugar planters will be willing to undertake intensification and diversification.</li> <li>Recipients of technical and vocational training will be able to find worthwhile employment opportunities</li> </ul>

